

Convention du 10 décembre 1984 contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

RS 0.105; RO 1987 1307

I

Champ d'application le 13 avril 2005, complément¹

Etats parties	Ratification Adhésion (A)		Entrée en vigueur	
Chine				
Hong Kong ^a	6 juin	1997	1 ^{er} juillet	1997
Macao ^b	13 décembre	1999	20 décembre	1999
Libéria	22 septembre	2004 A	22 octobre	2004
Maldives	20 avril	2004 A	20 mai	2004
Mauritanie*	17 novembre	2004 A	17 décembre	2004
Swaziland	26 mars	2004 A	25 avril	2004
Syrie*	19 août	2004 A	18 septembre	2004

* Réserves et déclarations.

Les réserves et déclarations, à l'exception de celles de la Suisse, ne sont pas publiées au RO. Les textes en français et en anglais pourront être consultés à l'adresse du site Internet des Nations Unies: <http://untreaty.un.org/> ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

- ^a Du 8 décembre 1992 au 30 juin 1997, la Convention était applicable à Hong Kong sur la base d'une déclaration d'extension territoriale du Royaume-Uni. A partir du 1^{er} juillet 1997, Hong Kong est devenue une Région administrative spéciale (RAS) de la République populaire de Chine. En vertu de la déclaration chinoise du 6 juin 1997, la Convention est également applicable à la RAS Hong Kong à partir du 1^{er} juillet 1997.
- ^b Du 28 juin 1999 au 19 décembre 1999, la Convention était applicable à Macao sur la base d'une déclaration d'extension territoriale du Portugal. A partir du 20 décembre 1999, Macao est devenue une Région administrative spéciale (RAS) de la République populaire de Chine. En vertu de la déclaration chinoise du 13 décembre 1999, la Convention est également applicable à la RAS Macao à partir du 20 décembre 1999.

II

Etat ayant déclaré reconnaître la compétence du Comité contre la torture, conformément aux art. 21 et 22 de la convention

Chili

¹ La présente publication rectifie (Hong Kong, Macao) et complète celles qui figurent au RO 1987 1321, 1988 567, 1989 280 2286, 1990 789, 1992 660, 1993 1901 et 2004 2735.

